

Pour mieux vivre de l'art

Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes

Bulletin d'information

Volume 3, numéro 2
Printemps 2006

Numéro spécial – Rente d'étalement du revenu

La rente d'étalement du revenu est la [mesure 7](#) du Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, *Pour mieux vivre de l'art*.

Annoncée dans le discours sur le budget 2004-2005, cette mesure permet à un artiste qui répond aux critères d'investir une partie de son revenu dans l'achat d'une rente; il peut alors étaler l'imposition de ce revenu sur une période maximale de 7 ans.

Il s'agit d'un moyen avantageux de mettre de l'argent de côté pour compenser les revenus moins élevés d'autres années.

Pour l'année d'imposition 2006, le ministre des Finances a précisé, lors de son discours sur le budget 2006-2007, que cette mesure s'adressait aux artistes dont les **revenus artistiques nets excéderont 25 000 \$***.

Un artiste qui veut acheter une rente d'étalement du revenu pour l'année d'imposition 2006 doit le faire **au plus tard le 28 février 2007**. Il pourra ainsi déduire de son revenu le montant de la rente. Le premier versement ne peut être différé de plus de 10 mois à compter de la date de l'achat de la rente.

Soulignons que cette mesure fiscale n'existe qu'au Québec. Au fédéral, la rente sera considérée comme une rente non prescrite et seulement la portion intérêt du versement apparaîtra sur un feuillet T5.

Desjardins – Sécurité financière est le premier assureur au Québec à être reconnu par le ministère du Revenu pour offrir une **rente d'étalement du revenu destiné aux artistes**.

Pour en savoir davantage, on peut communiquer avec la Caisse d'économie de la culture au 514 285-8873 ou au 1 800 305-2787.

* Si un artiste bénéficie d'une déduction pour droits d'auteur, le montant de cette déduction doit être ajouté au seuil d'admissibilité.

Membres du Comité permanent

Coordonnées : M. Gaétan Patenaude, coordonnateur
Secrétariat permanent à la condition socioéconomique des artistes
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, Bloc C, 2^e étage, Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2333, poste 7372
Télécopieur : (418) 380-2345
Courriel : MieuxVivreDeLart@mcc.gouv.qc.ca